

Accord d'intéressement Un partenaire de plus pour le DRH

L'accord d'intéressement est signé par CFE-CGC, CFTC, CGT-FO, CGT et CFDT. Le 18 juin, SUD a exprimé son refus de signature de l'accord en expliquant les raisons. Avant de clore le sujet, il apparaît nécessaire d'apporter un éclairage complémentaire sur les arguments et positions des uns et des autres.

A SPS, la CFE-CGC signe à peu près tous les accords. CGT-FO en fait tout autant même si cette organisation syndicale ne se positionne que très rarement par tract (à quand remonte leur dernier papier ?). La CFTC fait également partie des signataires attirés de la direction. Jusqu'à la récente réforme de la représentativité, ces trois organisations syndicales ont permis au patron d'obtenir des accords minoritaires dont ceux de l'intéressement. **Si le poids de l'intéressement dans les éléments de rémunération a augmenté régulièrement, c'est parce que ces organisations syndicales ont accepté en contre partie une baisse des augmentations de salaires.**

Sur les 10 dernières années, l'intéressement moyen pour un salaire moyen représente de l'ordre de 1200€ alors pourquoi dans ces conditions ne pas favoriser les salaires ? Aujourd'hui le montant de l'intéressement représente presque un mois de salaire. **Un retour en arrière au profit du salaire ne pourra se faire que si les organisations syndicales prennent leur responsabilité** en contraignant le patron à revoir sa copie. C'est tout à fait possible mais il faut partager cette idée, en avoir la volonté et s'en donner les moyens.

Cependant il semble bien que l'on assiste au scénario inverse. La CFDT a indiqué ne pas être satisfaite par cet accord mais a justifié sa signature en raison « *d'un contexte actuel de crise*

économique et de pouvoir d'achat » imposant de fait la validation de l'accord. **Comment dans ce cas justifie-t-elle sa signature de l'accord en 2006** puisque les conditions étaient moins dégradées qu'actuellement et que l'accord était « moins satisfaisant » ?

La CFDT écrit également : « *nous rappelons que l'intéressement ne peut se substituer ou être intégré à la politique salariale ; les augmentations annuelles restant les seules garanties d'une évolution pérenne et mesurable du pouvoir d'achat* » et aussi « *mais quoiqu'on en dise, l'intéressement représente (quand il y a accord) une somme non négligeable distribuée à tous les salariés, ce que la direction n'a pas manqué de nous rappeler pour justifier de la faiblesse des augmentations proposées cette année* ». Comme d'autres organisations syndicales, la CFDT a revendiqué une augmentation de l'intéressement et considère que l'augmentation du plafonnement de 5% à 7% est une amélioration de l'accord précédent. **L'ennui c'est que plus les négociateurs font grimper les sommes reversées par l'intéressement, plus la direction contraint les salaires. Il y a bien une incompatibilité entre les revendications.**

Mais on n'en n'est plus à une contradiction près. La CFDT écrit : « *la CFDT sera particulièrement vigilante à l'obtention d'un projet d'accord en rupture avec les accords passés . . .* ». Nous invitons tous les salariés à lire attentivement l'ancien et le nouvel accord afin qu'ils recherchent la rupture annoncée. Pour notre part, nous ne l'avons pas trouvée.

L'orientation vers une politique de rémunération de plus en plus aléatoire ne fait pas de doute (heureusement toutes les entreprises n'en sont pas encore arrivées là).

La situation devient très préoccupante quand l'une des organisations syndicales supposée revendicative se range du côté des signataires. La CGT de SPS vient de porter un sérieux coup à la défense des augmentations de salaire. La CGT a déjà signé un accord sur l'intéressement comme en 2006 à Turboméca. En 2006, la règle des 30% ne s'appliquait pas. Ceci démontre la tendance à valider les accords d'intéressement. Mais cette orientation pose clairement la question de la cohérence du discours de la CGT. **Le référendum est un bijoux d'ingéniosité politique. La CGT SPS, quoi qu'il advienne, pourra faire valoir une décision émanant des salariés et le cas échéant se disculper des conséquences futures.** Le référendum lui a permis de ne pas afficher sa position. Si le syndicat CGT SPS avait été Pour l'accord, certains de ses adhérents et sympathisants n'auraient sans doute pas apprécié l'abandon de grands principes (pas de cotisations sociales, rémunération aléatoire dépendante des objectifs du patron, redistribution en grande partie hiérarchisée). A six mois des élections professionnelles, ce scénario est politiquement inacceptable. Si la CGT SPS avait été Contre l'accord, certains de ses adhérents et sympathisants n'auraient pas apprécié de voir prendre le risque (minime) d'une absence d'accord. Là aussi, politiquement, cette option était trop risquée. **Le référendum est une ingénieuse porte de sortie trouvée par la CGT SPS pour échapper à ses responsabilités.** Chacun jugera comme bon lui semble l'initiative du référendum. Certains y verront un acte démocratique. Dans le contexte actuel, d'autres pourront penser à un fonctionnement démagogique. La CGT SPS écrit : « *Comment continuer à condamner un principe qui participe à l'érosion de nos caisses de retraite, à la sécurité sociale, aux allocations chômage, à la stagnation des salaires,... tout en préservant le pouvoir d'achat des salariés pour peu qu'ils nous le demandent* ». **En fait les salariés n'ont rien demandé à la CGT SPS, c'est la CGT SPS qui a demandé aux salariés de choisir pour elle.** Et un certain nombre de salariés (pas tout à fait n'importe lesquels) ont choisi. Pour imaginer la situation, **la CGT SPS semble penser que**

l'intéressement nous mène droit dans le mur mais accepte de pousser tous les salariés vers ce mur puisque certains salariés le réclament ! Honnêtement, il y a de quoi se faire du souci.

Nous sommes également très interrogatifs sur la capacité de la CGT SPS à avaliser les critères de bonification prévus par l'accord. L'accord existe avec ces critères. Quand on signe un accord, on signe tout. Ces critères deviennent ceux du patron et des organisations syndicales signataires.

Ces critères ont pour seul but de faire cravacher toujours plus, mais pour quel retour et qui seront les grands gagnants ? Schématiquement dans l'hypothèse où « tout va bien », **la « bonification » fera passer l'intéressement de 1700€ à 2500€ pour ceux qui gagnent jusqu'à 38000€/an (35% de l'effectif). Pour les gros salaires, leur intéressement passera de 7000€ à 10000€**

Est-ce clair ?

Certains salariés retiendront uniquement le montant de l'intéressement. Ça peut se comprendre mais cette façon de voir les choses est de notre point de vue trop restrictive et surtout très dangereuse pour l'avenir.

Certains salariés trouveront notre analyse juste et cohérente mais s'interrogeront quand même. Faut-il se résoudre à être « pragmatique » et prendre au patron ce que l'on peut même si c'est néfaste dans le temps ? Ou bien faut-il être « utopiste » et ne pas renoncer à certains principes mêmes si il y a des sacrifices à consentir ?

Sans utopie, sans des femmes et des hommes qui ont combattu pour leurs idées et en fonction de leurs moyens, les congés payés, la semaine de 40h puis les 35h, existeraient-ils ? Pour être plus près de l'entreprise, y aurait-il par exemple le mois moyen à SPS ? Renoncer et se soumettre n'est pas une solution satisfaisante.

Toutes les organisations syndicales doivent oser afficher leur avis sans ambiguïté. Ce principe doit être respecté afin que les salariés ne se trouvent pas pris dans un jeu de dupes. La démocratie c'est avant tout le débat et donc accepter la confrontation des arguments.

Obtenir plus d'intéressement c'est opter pour moins de salaire !

Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://www.sudmetaux33.com>

E-mail: syndicat@sudmetaux33.com